

CHR CITADELLE
Boulevard du XII^{ème} de Ligne, 1
B-4000 LIEGE
Tel 04/321 65 75
Fax 04/321 66 57
Web <http://www.cpma-ulg.be>

RECOMMANDATIONS APRES VOTRE PONCTION

A l'issue de votre ponction ovarienne ce /...../....., le nombre d'ovocytes fécondables récoltés est de

Après cette intervention, nous vous demandons de suivre **les recommandations suivantes** :

1. Dès demain, veuillez débuter la prise **matin, midi et soir** de :

- Utrogestan®** 1 ovule par voie vaginale
- Duphaston®** 1 comprimé par voie orale

Si d'autres médicaments vous ont été prescrits, suivez soigneusement le protocole qui vous a été remis.

Dans certaines conditions, comme par exemple un taux hormonal ou un endomètre inadéquat ou encore un nombre trop important d'ovocytes, il n'y aura pas de transfert frais. Tous les embryons obtenus seront congelés en vue d'un transfert le mois suivant. Dans ce cas, contactez une des infirmières du Centre (04/321 65 75, entre 11h00 et 12h00) 6 jours après la ponction pour connaître le nombre d'embryon(s) congelé(s).

2. Demain matin, contactez une des infirmières du Centre (04/321 65 75, entre 11h00 et 12h00) pour connaître le résultat de la fécondation des ovocytes et recevoir les instructions pour la suite de votre traitement.

Le week-end et les jours fériés, ces renseignements vous seront communiqués par les biologistes du Centre.

- Veuillez les contacter àh. au 04/ 321 67 28.
- Ils vous contacteront entreh eth.

3. Vous n'êtes pas autorisée à quitter l'hôpital non accompagnée. Prévoyez également une personne qui restera auprès de vous pendant la nuit prochaine.

Pendant les 24h qui suivent, ne conduisez pas de véhicule, n'utilisez pas d'appareil potentiellement dangereux et ne prenez aucune décision importante : votre vigilance peut être abaissée sans que vous vous en rendiez compte en raison de l'anesthésie que vous venez de subir.

4. Si vous ressentez de légères douleurs abdominales, prenez un médicament à base de paracétamol (Dafalgan, Perdolan mono,...). Ne prenez que les médicaments qui vous ont été prescrits.

Si les douleurs persistent ou s'aggravent ou s'il y a apparition de fièvre, n'hésitez pas à contacter votre médecin traitant ou le gynécologue de garde (04/ 321 61 11).

5. La présence des deux auteurs du projet parental **munis de leur document d'identité**, est nécessaire lors du transfert des embryons. Si, pour une raison de force majeure, votre conjoint ou compagne ne peut vous accompagner, il est impératif que vous soyez en possession de **sa carte d'identité ou passeport**.

Aucun transfert d'embryon(s) ne sera effectué sans ces documents.